

L' APPRENTISSAGE

**Contrat d'apprentissage =
Contrat de travail**



▶▶ L'apprentissage

Définitions

- ▶ C'est un contrat de travail
- ▶ Avec une formation en **alternance** :
entreprise / Centre de Formation
d'Apprentis (CFA)
- ▶ qui prépare **un diplôme** ou un titre.
- ▶ C'est un moyen de former du personnel et un
moyen d'insertion professionnelle

▶▶ L'apprentissage

- ▶ *Age* : entre 16 et 26 ans
- ▶ *Durée* : de 6 mois à 3 ans selon le diplôme préparé
- ▶ *Période d'essai* : 2 mois
- ▶ *Aides au financement* :
 - Etat : allègement des Charges sociales et crédit d'impôt de 1 600 €/2 200 € (CIVIS)
 - Régionale : aide à la formation de 1 600 € + bonus
- ▶ *Rémunération*: de 40% à 80% du SMIC selon l'âge et l'année de formation

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

	1^{ère} année	2^{ème} année	3^{ème} année
15 / 17 ans	40 % 537,51 €	50 % 671,89 €	60 % 806,26 €
18 / 20 ans	50 % 671,89 €	60 % 806,26 €	70 % 940,64 €
21 ans et +	55 % 739,09 €	65 % 873,45 €	80 % 1 075,02 €



▶▶ L'apprentissage

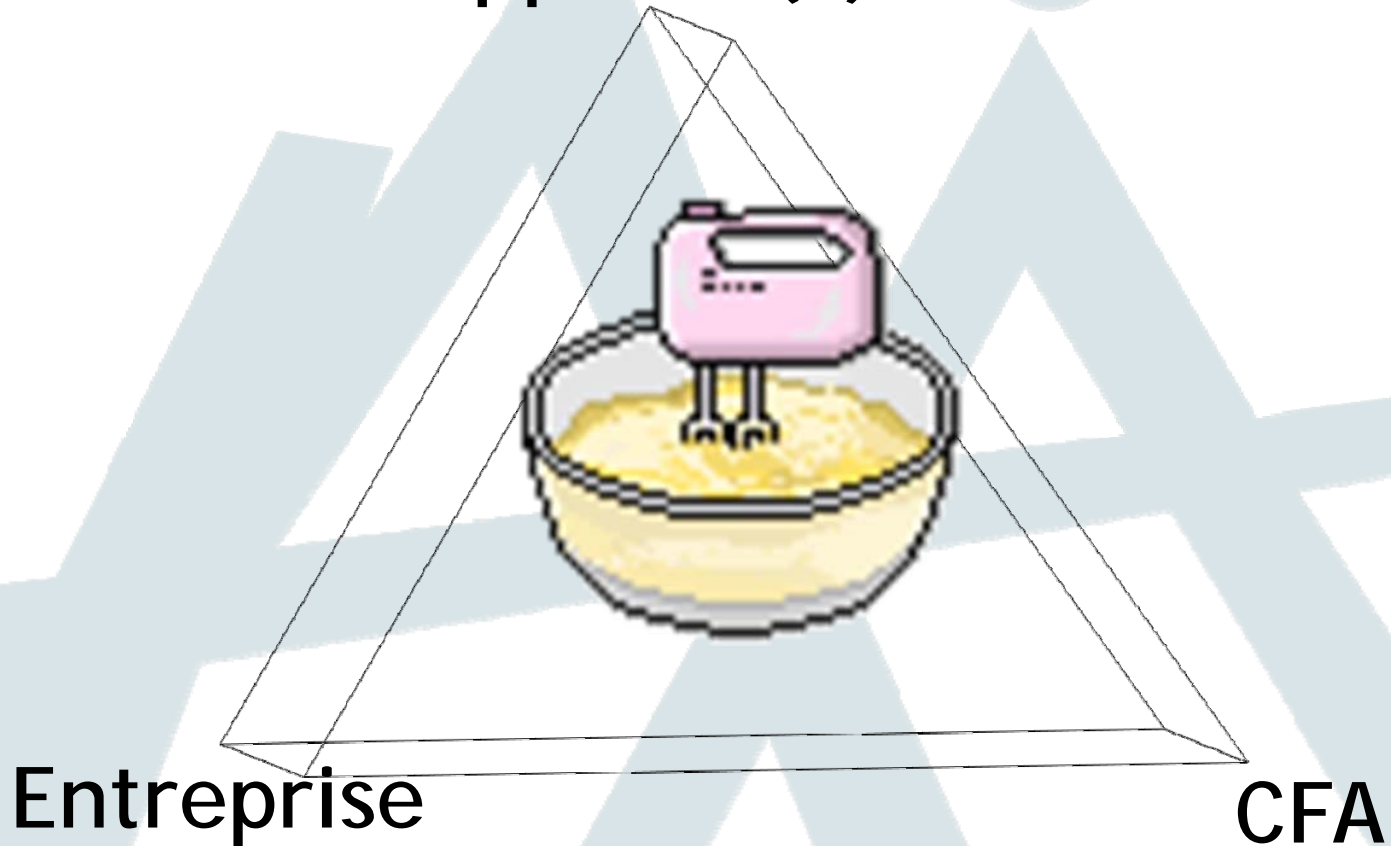
Contrat d'apprentissage

▶ *Les acteurs directs:*

1. L'employeur et/ou le maître d'apprentissage,
2. L'apprenti (et ses parents s'il est mineur)
3. Le CFA et son équipe pédagogique.

▶▶ Le trio gagnant !

Apprenti(e)



▶▶ L'Apprenti

Ni un élève

Ni un stagiaire

Un salarié à part entière, avec un
contrat de travail particulier

▶ Les mêmes droits et les mêmes obligations
que les autres salariés de l'entreprise.

▶ En contrepartie d'un salaire plus
faible, l'obligation de suivre une **formation**
préparant à un examen professionnel.

▶▶ Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA)

Son rôle

- ▶ Compléter la formation reçue en entreprise
- ▶ Enseigner les fondements théoriques
- ▶ Coordonner les activités du jeune entre l'entreprise et le CFA
- ▶ Préparer aux épreuves d'examen



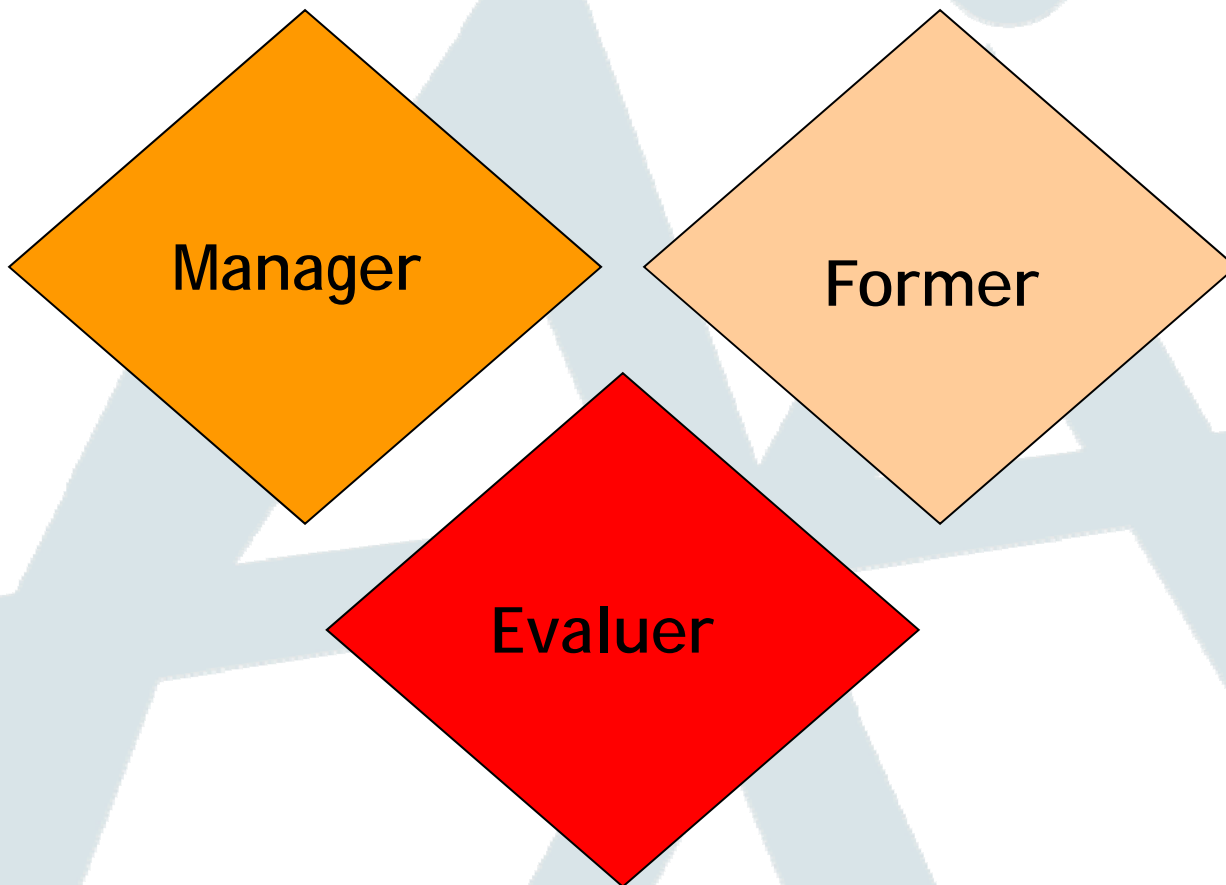
L'Employeur

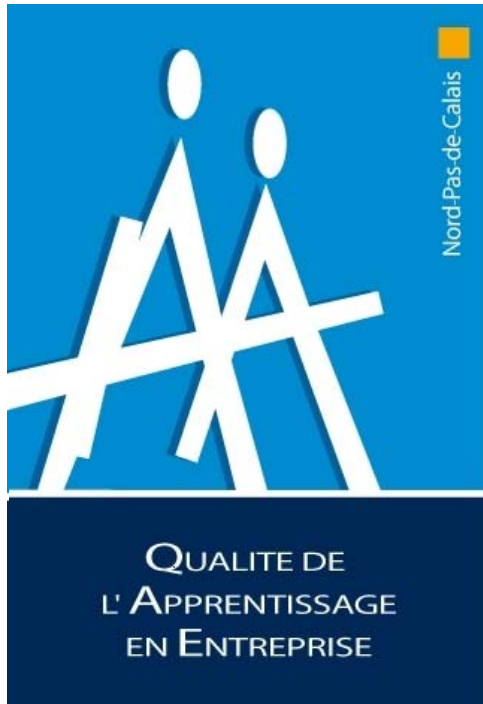
Son rôle

- ▶ Assurer la formation au métier prévu
 - ▶ Transmission des savoir faire et savoir être
 - ▶ Désignation d'un maître d'apprentissage
- ▶ Verser un salaire à l'apprenti
- ▶ Respecter la réglementation du travail

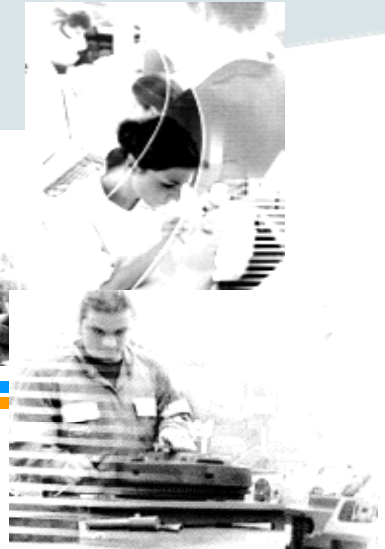
▶▶ Le maître d'apprentissage

Ses missions :





▶▶ Dispositif régional d'accompagnement des maîtres d'apprentissage



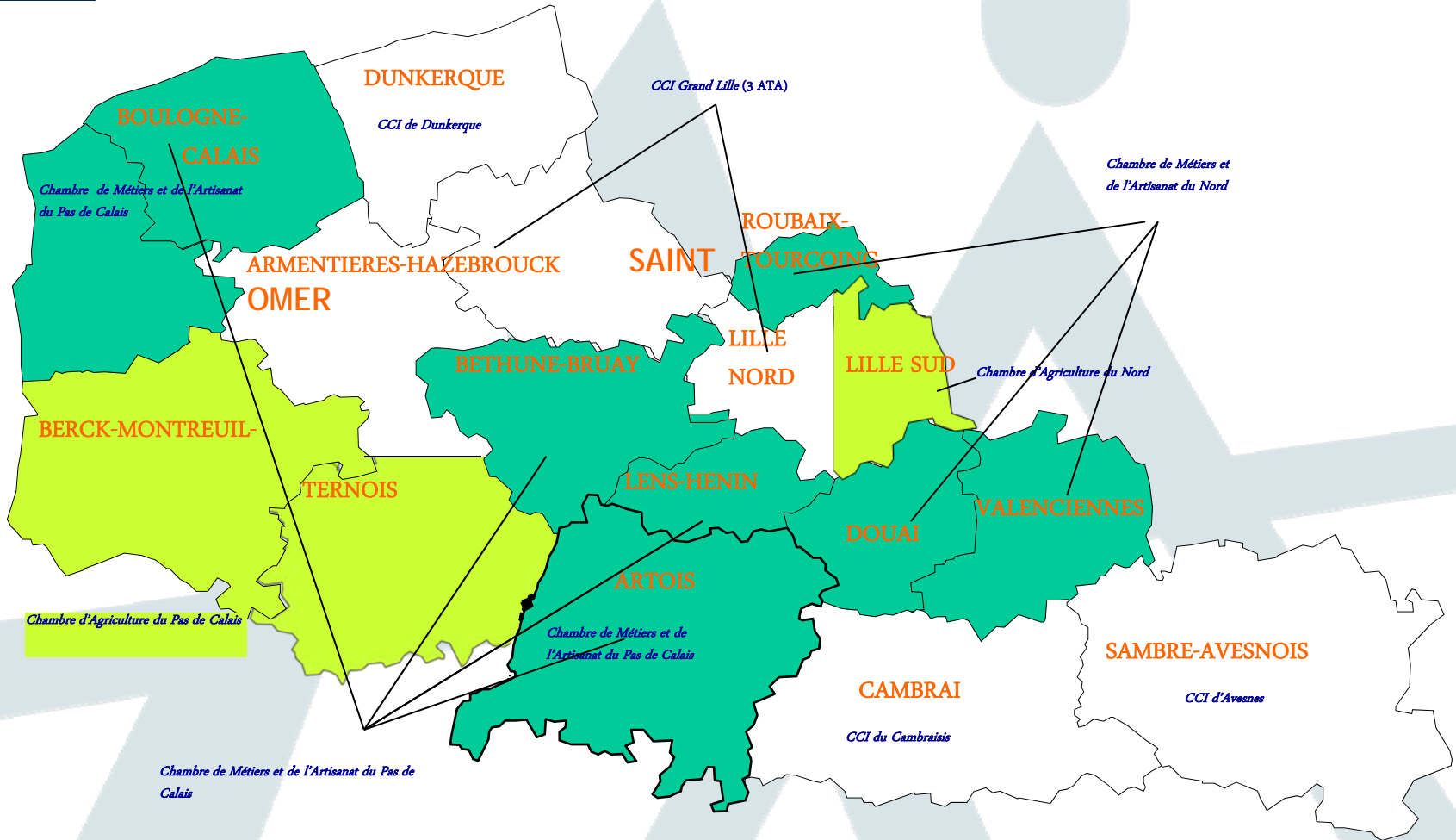
► **Objectif :**

Améliorer la qualité des relations entre maître d'apprentissage, apprenti et CFA pour réduire le nombre de ruptures de contrat.

► **Moyens :**

15 animateurs territoriaux de l'apprentissage. Interlocuteurs privilégiés des maîtres d'apprentissage et des CFA de leurs bassins.

Qualité de l'apprentissage en entreprise



Merci de votre attention

Brigitte BONPAIN

Animatrice Territoriale de l'Apprentissage

Bassin d'ARTOIS

CMA de Région Nord - Pas de Calais

Tél : 03 21 21 42 28

Port : 06 88 88 47 74

